



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 AVRIL 2021

Le 12 avril 2021 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 02 avril 2021, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Cécile GALHAUT, William GUILLARD, Marie LE COUSIN, François CRAMILLY, Marie-Claude BEAUFILS, Jean Pierre MOURIER, Céline DURVICQ, Elisabeth BIDEAUX, Réjan SAUPIN, Sophie LOQUIN, François LANGLOIS, Christian LETEURTRE, Josiane POINFOUX, Rachel FOUCART, Jean-Marie GILLE, Sandrine LECLERC, Paul BONMARTEL, Karine CHERON, Monique COURSELLE, Vincent SGARLATA, Juan Carlos VEGAS, Pascal POYE

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Daniel ROUSSEL à Christian LETEURTRE, Béatrice TASSERY à Marie-Claude BEAUFILS, Charles LENOIR à François CRAMILLY, Céline DELPECH à Monique COURSELLE,

formant la majorité des membres en exercice.

Madame Cécile GALHAUT est nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres

| | |
|-------------------------------------|----|
| En Exercice | 27 |
| Présents | 23 |
| Qui ont pris part à la délibération | 27 |
| Pour | 27 |
| Contre | 0 |
| Abstention(s) | 0 |
| Non votant(s) | 0 |

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

*Si vous entendez contester la présente décision, vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les **DEUX MOIS** à partir de sa notification.*

Vous pouvez également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.

BUDGET ANNEXE HYDRE EN SCÈNE - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 - CM/21/045

Il est rappelé au Conseil Municipal, que celui-ci doit délibérer sur le compte de gestion établi par Madame RUFFE, Trésorière de Duclair, préalablement au vote du compte administratif sous peine d'annulation de ce dernier, selon la décision du Conseil d'Etat n°65013 DU 03/11/1989 « Gérard Ecorcheville ».

Après examen du compte de gestion, il est constaté la concordance des comptes avec ceux du compte administratif du budget annexe Hydre en Scène, il convient donc de voter le compte de gestion.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2020 établi par Madame RUFFE, la Trésorière de Duclair.

| | Section d'investissement | Section de fonctionnement | Total des sections |
|--------------------------------------|-----------------------------|------------------------------|-----------------------|
| <u>RECETTES</u> | | | |
| . Prévisions budgétaires totales | 10 000,00 € | 118 461,00 € | 128 461,00 € |
| . Titres de recettes émis | 0,00 € | 90 283,41 € | 90 283,41 € |
| . Réductions de titres | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| . Recettes nettes | 0,00 € | 90 283,41 € | 90 283,41 € |
| <u>DEPENSES</u> | | | |
| . Autorisations budgétaires totales | 10 000,00 € | 118 461,00 € | 128 461,00 € |
| . Mandats émis | 3 275,02 € | 27 114,93 € | 30 389,95 € |
| . Annulations de mandats | 0,00 € | 1 300,60 € | 1 300,60 € |
| . Dépenses nettes | 3 275,02 € | 25 814,33 € | 29 089,35 € |
| <u>RESULTAT DE L'EXERCICE</u> | | | |
| . Excédent | | + 64 469,08 € | + 61 194,06 € |
| . Déficit | - 3 275,02 € | | |

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

VU l'article L.2121-31 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'article D.2343-4 et D.2343-5 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la circulaire NOR : BUDE1302105J du 13/09/2012 relative aux comptes de gestion et financiers des collectivités territoriales, de leurs établissements publics et des établissements de santé ;

VU la décision du Conseil d'Etat n°65013 du 3/11/1989 « Gérard Ecorcheville » ;

VU l'avis favorable et unanime de la commission Politique financière et marges de manœuvre du 24 mars 2021.

CONSIDERANT, le tableau susmentionné présentant les résultats du compte de gestion.

PREND ACTE de la présentation du compte administratif 2020.

CONSTATE les identités de valeur avec les indications portées au compte de gestion pour le résultat de l'exercice 2020, les données du bilan d'entrées et de sorties, les débits et les crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par Madame RUFFE, Trésorière de Duclair, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DECIDE d'approuver le compte de gestion 2020.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait au Trait et certifié exécutoire
le 13 avril 2021

Patrick CALLAIS,
MAIRE

